

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 27 MARS 2019

N° 2019-04-05

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 132 Présents (mini 30) : 52
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 251 Présentes : 86 Exprimées par pouvoirs : 69 Total (mini 127) : 155
Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix)

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

43 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Huguette AUDIBERT, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Stéphane CLOSSE, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Jean-Claude DEYDIER, Jacques ESTEVE, Rosy FERRIGNO, Alain FRACHINOUS, José FERNANDES, Robert GARCIN suppléant, Paul GARROT suppléant, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Myriam HUGUES, Viviane JOTTAY suppléante, Patrick LIEVAUX, Valery LIOTAUD, Dominique MALLIÉ, Chantal MARCOU suppléante, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Jacques NIVON, Claude PIGAGLIO, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Jean SCHÜLER.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Caroline YAFFEE à André AUBERIC, Jérôme MICHELI et Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Eliane BARREILLE, Michel GREGOIRE à Sébastien BERNARD, Anne LORNE et Ghislaine SAVIN à Didier-Claude BLANC, Christian BARTHEYE à Philippe CAHN, Dominique JOUVE à José FERNANDES, Olivier CADIER et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Marie-Hélène LEROY à Alain FRACHINOUS, Damien DURANCEAU et Roger DIDIER à Robert GARCIN, René ALMERAS à Evelyne GAUTHIER, André GILLES et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Catherine LANTEAUME à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

Délégués excusés

Agnès ARMAND, Marcel BAGARD, Michel COUBAT, Philippe DE BEAUREGARD, Guy FAURE, Catherine NESTEROVITCH, Pierre SCHIAZZA, Claude THOMAS, Gérard TRUPHEMUS.

Invités excusés

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons
Sébastien DUPOUX, Maire d'Eyroles

Participaient également à la réunion :

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Renaud BOURASSET (La Tribune), Patricia BILCOCCQ (Dauphiné Libéré), Laurent CHAREYRE (SDED), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme)

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Aménagement des abords du siège du Parc – Convention de partenariat avec la commune pour la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs sur les parcelles communales

- ◆ Vu la délibération de la commune de Sahune n° 019-2019 en date du 13 mars 2019

Le Président expose,

La construction du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales est en cours sur la parcelle n°A892 de la commune de Sahune, au lieu-dit La Plaine du Pont. Ce bâtiment présente une superficie de 800m² sur 3 niveaux, le dernier niveau sera visible depuis la route départementale n°994.

La construction de ce bâtiment va s'accompagner de la création de places de stationnement, d'aménagements paysagers et de travaux de voirie. Au vu de l'exiguïté de la parcelle appartenant au Parc, certaines places de stationnement seront aménagées sur les parcelles communales suivantes :

- La parcelle A731 située en bordure de la route départementale
- Les parcelles A888 et A889 sur lesquelles se trouve la voirie de la zone artisanale
- La parcelle A907 le long de la voirie communale dans la continuité de l'atelier municipal.

Le Président propose que le Parc se charge de la réalisation technique et financière de ces travaux, hors réalisation du revêtement final qui sera réalisé par la commune et pris en charge financièrement par le Parc. La commune de Sahune a délibéré le 13 mars 2019 pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat mixte du Parc.

Le Président propose de formaliser cette délégation de maîtrise d'ouvrage par une convention entre le Parc et la commune. Il propose également de lancer un appel d'offre pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de conventionner avec la commune de Sahune pour formaliser la délégation de maîtrise d'ouvrage de ces aménagements
- **Dit** que le coût de l'ensemble des travaux relatifs aux aménagements extérieurs sera à la charge du Parc
- **Décide** de lancer un appel d'offre pour la mise en œuvre de cette opération
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS